ANATOMIE

DE

LA MONNAIE

PAR

Henri CERNUSCHI



PARIS
LIBRAIRIE GUILLAUMIN
14, RUE RICHELIEU, 14

1886

ANATOMIE

DE

LA MONNAIE

Le genre humain possède 18,000 mètres cubes d'argent et 500 mètres cubes d'or, en tout 18,500 mètres cubes de métal monnaie. Le volume du métal monnaie serait moindre de 1/37 seulement si l'or n'existait pas, tandis qu'il serait moindre de 36/37 si l'argent n'existait pas. Ce serait donc pire pour le genre humain, en considération du volume monétaire, de ne pas posséder l'argent que de ne pas posséder l'or. Mais, comme je me propose de faire d'abord l'anatomie de la monnaie sans y mêler la question du bimétallisme à laquelle j'arriverai ultérieurement, et comme l'école monométalliste est favorable

à l'or, j'écarte la considération du volume et je suppose que dans tous les pays la loi monétaire est monométallique or, conformément au système inventé en 1805 par lord Liverpool, le père, et adopté par l'Angleterre en 1816 sur la proposition de lord Liverpool, le fils.

Je suppose, par conséquent: 1° que le monnayage de l'argent est partout interdit au public. Chaque gouvernement fabrique, lui-même, une quantité limitée de monnaie divisionnaire en argent pour la circulation intérieure. Mais ce numéraire n'a cours forcé que jusqu'à concurrence de quelques pièces en chaque paiement; 2° que partout le public a le droit de faire transformer, par l'État et sans frais, en numéraire national à cours forcé toute quantité d'or.

Refondu, le numéraire ne perd rien de son poids et partout le public a le droit de le faire frapper à nouveau. Donc

numéraire ou lingot c'est tout un. Il s'agit toujours et partout de grammes d'or. Les grammes d'or, les centigrammes d'or les kilogrammes d'or sont monnaie internationale, monnaie universelle. Telle est l'hypothèse qui sert de base aux raisonnements qui vont suivre.



I

Prix signifie valeur exprimée en monnaie. Donc, s'il n'y avait pas de monnaie, le mot prix n'existerait pas. Monétairement parlant, toutes les choses qui peuvent avoir un prix, c'est-à-dire être évaluées en grammes ou centigrammes d'or, sont des marchandises, même les immeubles, les services et le travail.

Qui dit mesure dit unité conventionnelle. Ainsi, par exemple, la quantité de mercure qu'on a mise dans le verre du thermomètre est l'unité conventionnelle dont les degrés de dilatation mesurent la température et ses variations. Apprécier c'est mesurer, mesurer la valeur qu'on attribue à chaque marchandise par rapport à la valeur des autres marchandises. Les 500 mètres cubes d'or que possède le

genre humain sont l'unité conventionnelle dont les fractions (les grammes) servent à mesurer la valeur des marchandises, autrement dit à chiffrer les prix et les variations des prix. Cette unité mérite bien le nom de Pretiographe.

Si on augmente ou si on diminue la quantité de mercure, l'unité conventionnelle n'est plus la même, et il faut refaire l'échelle du thermomètre. L'étendue qui sépare les degrés en sera augmentée ou diminuée, mais les rapports entre les différents degrés ne changeront pas. Grands ou petits, les thermomètres marquent tous les mêmes degrés de température.

Il en est de même du Pretiographe. Si, au lieu de 500 mètres cubes d'or, il en existait seulement 250, le nombre de grammes ou de centigrammes d'or qui entrent dans chaque prix serait moitié moindre. Il serait double, au contraire, s'il existait

mille mètres cubes d'or. Mais dans un cas comme dans l'autre, la valeur de chaque marchandise, par comparaison à la valeur de chacune des autres marchandises, resterait ce qu'elle est avec les 500 mètres du Pretiographe actuel *(cæteris paribus)*.

On ne mesure pas les mesures. On ne pèse pas le kilogramme, on ne toise pas le mètre, et la valeur du Pretiographe, c'est-à-dire de l'or, ne peut pas être évaluée en or. Nul ne s'avise d'énoncer ce bel axiome que le kilogramme d'or vaut mille grammes d'or. La monnaie est sans prix. Sa valeur a un nom spécial. Elle s'appelle Puissance. On ne la mesure pas cette puissance, mais on la connaît comme on connaît toutes les mesures. On les a dans la tête. On sait quelle est la longueur du mètre, quel est le poids du kilogramme et on sait ce qu'on peut faire avec une pièce d'or.

La monnaie ne sert pas seulement à

apprécier les marchandises, elle sert aussi à les payer. Elle fonctionne non seulement comme Pretiographe, mais aussi comme Pretiophore. La première fonction est de l'ordre mental ; la seconde, de l'ordre matériel. Le prix se calcule, le paiement s'effectue. Le vendeur délivrera telle marchandise pour tel prix. L'acheteur prendra livraison de cette marchandise et en versera le prix en monnaie, en or. C'est la vente, c'est le paiement. Ces mots de vente et de paiement n'existeraient pas plus que le mot prix, si la monnaie n'avait pas été inventée. Ils n'existeraient pas, parce que les opérations qu'ils dénomment n'auraient pas lieu. En effet si la monnaie n'existait pas, on ne vendrait pas, on ne paierait pas. On permuterait directement marchandise contre marchandise. On troquerait (1).

---

(1) La meilleure explication de la monnaie qu'on connaisse est toujours celle du célèbre jurisconsulte romain Julius Paulus, qui vivait au troisième siècle. La voici :

C'est la loi qui attribue à l'or le privilège du cours forcé. Que la loi retire dans l'univers entier le cours forcé aux 500 mètres cubes d'or dont se compose le Prétiophore et l'or tombe à l'état de marchandise. S'il existe une autre monnaie, l'or aura un prix, mais il n'aura plus de puissance. Le kilogramme d'or, qui, en vertu

---

« L'origine de l'achat et de la vente remonte au « troc. Primitivement, en effet, il n'y avait pas de mon- « naie. On n'appelait pas cette chose marchandise et cette « autre prix. Mais chacun, selon ses besoins et suivant les « circonstances, troquait les choses qui lui étaient inutiles « contre celles qui devaient lui être utiles, car il arrive « souvent que ce que l'un a de trop manque à l'autre. « Mais, comme il ne se rencontrait pas toujours ni « facilement que tu eusses ce que j'aurais désiré et que « réciproquement j'eusse ce que tu aurais voulu recevoir, « on fit choix d'une matière qui, déclarée valeur légale à « perpétuité, obvierait aux difficultés du troc au moyen « d'une équation quantitative. Et cette matière frappée « au coin de l'État circule avec une puissance qu'elle tient « non pas de la substance, mais de la quantité. Depuis « ce temps-là, des choses ainsi échangées « l'une s'ap- « pelle marchandise, et l'autre s'appelle prix. » (Livre XVIII des *Pandectes*.)

de sa puissance légale, vaut actuellement, par exemple, la quantité cent de telle ou telle marchandise, n'en vaudra plus que la quantité dix, la quantité cinq, etc. Les 500 mètres cubes d'or qui, grâce au cours forcé, valent actuellement, peut-être, le centième ou le demi-centième de toute la valeur de l'inventaire universel des biens, n'en vaudrait plus que le millième, le demi-millième, etc.

C'est donc un fait indéniable que la loi crée la puissance de la monnaie. Mais ceci ne veut pas dire que la loi fixe le prix de la monnaie, puisque la valeur de la monnaie, on l'a vu plus haut, ne peut pas être exprimée par un prix. Mais la loi crée la puissance de la monnaie en décrétant que tous les mètres cubes d'or présents et à venir auront cours forcé. Cette création légale de la puissance monétaire n'a rien d'irrationnel. Loin de là, elle est nécessaire, car sans l'intervention de la loi il

ne peut pas y avoir de cours forcé et sans cours forcé il n'y a pas de monnaie possible. Le métal est le corps de la monnaie, le cours forcé en est l'âme.

Créée par la loi écrite, la puissance de la monnaie est cependant garantie par la loi naturelle, et c'est par là que le Pretiophore est un instrument de tout repos. Le métal monnaie, l'or, est d'émission automatique, historique, fatale. Le législateur n'y a pas la main. L'État confère au métal, à tout le métal la puissance; il certifie le poids de l'or dont on lui demande et dont il exécute la frappe, mais il ne peut toucher au Pretiophore, il ne peut ni augmenter ni diminuer la masse métallique.

La situation des producteurs d'or est tout autre que celle des producteurs d'une marchandise quelconque. Le producteur d'une marchandise quelconque ne connaît son compte de profits et pertes que

quand il a réalisé en or, c'est-à-dire vendu sa marchandise pour de la monnaie. Le producteur d'or produit lui-même directement de la monnaie. Sa réalisation est toute faite. S'il a tiré de la mine plus de kilogrammes d'or qu'il n'en a dépensé pour les extraire, il est en bénéfice ; s'il en a tiré moins, il est en perte, et tout est dit. Il ne consulte aucune mercuriale, il ne va pas au marché, il va directement à l'État, qui est tenu de lui transformer son métal en numéraire à cours forcé.

Le producteur d'une marchandise quelconque ne trouve pas toujours à la placer. Le marché peut être surchargé. Le débouché peut être fermé. Les choses se passent tout autrement pour le producteur d'or. Quelle qu'en soit la quantité produite, l'or entre de plein droit dans la circulation. Tous les grammes d'or nouveau sont exactement pareils à tous les grammes d'or ancien. Tous ont la même

puissance. Le métal ancien ne peut barrer le passage au métal nouveau.

Les compagnies qui exploitent les mines de cuivre, de fer, d'étain, de houille, etc., sont entre elles à l'état de concurrence. Telle compagnie peut baisser ses prix de vente pour nuire à telles autres compagnies. Rien de pareil pour les compagnies qui exploitent les mines d'or. L'or ne se vend pas, il n'a pas de prix. Nul n'offrira jamais un kilogramme d'or pour recevoir en échange à la même place et au même moment moins de mille grammes d'or. Nul ne donnera jamais plus de mille grammes d'or pour obtenir à la même place et au même moment un kilogramme d'or. Donc les producteurs d'or ne sont pas entre eux à l'état de compétition. Le privilège du cours forcé leur est accordé par la loi à tous indistinctement. Ils sont tous sur le même rang. Ils exercent ensemble le même monopole. Les mines

les moins riches, c'est-à-dire celles qui donnent de très petits bénéfices à leurs propriétaires, peuvent être exploitées en toute sécurité. La loi du cours forcé les protège contre la concurrence de toutes les autres mines. Et la loi naturelle de l'offre et de la demande, qui est souveraine à l'égard des choses qui ont un prix : les marchandises, n'a point d'empire sur la chose qui n'a pas de prix : la monnaie.

Par le fait que la loi du cours forcé supprime la concurrence, elle rend du même coup impossibles les coalitions. Les producteurs d'or ne peuvent pas se liguer pour élever la valeur de leur produit. Toutes les mines d'or appartiendraient à une seule et même compagnie, que la valeur de l'or, la puissance de chaque gramme d'or ne pourrait devenir plus grande qu'elle ne l'est actuellement avec des compagnies en grand nombre.

Les compagnies minières tirent chaque année de la terre 5 mètres cubes d'or. Les arts et les industries absorbent chaque année 2 1/2 mètres cubes d'or, soit d'ancienne, soit de nouvelle extraction. Tout compte fait, le Pretiophore grandit chaque année de 1/2 pour cent. Il se compose aujourd'hui de 500 mètres cubes d'or, il se composera d'ici à douze mois de 502 1/2 mètres.

Supposons que la récolte du blé et la récolte de l'or soient l'année prochaine très copieuses dans tous les pays ; supposons qu'elles soient deux fois aussi importantes que les récoltes ordinaires. Le blé disponible surabondera. Sa valeur subira une baisse effroyable. Ce sera une crise d'abondance. Rien de pareil pour l'or. Au lieu de récolter 2 1/2 mètres cubes d'or on en aura récolté 5. Mais la masse d'or dont se compose le Pretiophore, l'antique Pretiophore, restera à peu près la même.

Elle aura grandi d'un pour cent au lieu de grandir d'un demi pour cent, et voilà tout. Supposons le phénomène inverse. Récolte générale très mauvaise l'année prochaine et du blé et de l'or. La valeur du blé s'élèvera énormément. Ce sera une crise de disette. Rien de pareil pour l'or, car la masse d'or dont se compose le Pretiophore aura grandi moins qu'à l'ordinaire, mais n'aura pas diminué de volume.

La puissance du gramme d'or est proportionnelle à la totalité de l'or dont se compose le Pretiophore et non point à l'importance de la production annuelle. La totalité de l'or ne change pas de volume et c'est pourquoi le gramme d'or ne change pas de puissance. Sans doute, le Pretiophore s'agrandit petit à petit par l'apport des mines, mais cet agrandissement aide lui-même à la stabilité de la puissance de l'or. Le globe est de plus en plus conquis par la civilisation. Il faut de la monnaie

aux populations nouvellement établies. Si le Pretiophore ne grandissait pas, il deviendrait relativement trop petit et la puissance de l'or en serait augmentée, ce qui serait au grand avantage de tous les créanciers, mais par conséquent au grand détriment de tous les débiteurs.

L'orfèvrerie et la bijouterie s'emparent d'une quantité considérable d'or. Cet or ne fonctionne pas comme monnaie. C'est comme s'il n'était pas sorti de la mine, ou comme s'il y était rentré, mais avec le droit d'en ressortir à volonté, car on a toujours le droit de convertir en numéraire l'or qu'on détient sous la forme d'ornements ou autres objets de luxe. Le capital réalisé que peuvent posséder les orfèvres et les bijoutiers consiste nécessairement en or, comme le capital réalisé que peuvent posséder les autres citoyens. Au lieu d'employer ce capital réalisé, cet or, à acheter n'importe quoi, ils le travaillent,

ils en fabriquent des objets de luxe qu'ils vendront. A quel prix ? Au prix qui leur fasse rentrer toute la quantité d'or contenue dans les objets vendus, plus les frais de fabrication et le bénéfice. Il y a de l'aléa pour ce qui concerne les frais et le bénéfice, mais il n'y en a pas et il ne peut pas y en avoir pour ce qui concerne la matière. Sur la matière, sur l'or, aucune perte n'est possible. Le gramme d'or reste toujours le gramme d'or et a toujours la même valeur.

Ainsi les orfèvres et les bijoutiers ne font pas que l'or ait un marché. Pour qu'il eût un marché, il faudrait qu'il eût un prix, il faudrait que les orfèvres et les bijoutiers offrissent plus de mille grammes d'or pour acheter un kilogramme d'or, ou qu'ils prétendissent acheter le kilogramme d'or avec moins de mille grammes d'or.

A supposer que tout l'or actuellement

employé en objets de luxe fût refondu et converti en numéraire, le Pretiophore grandirait sans doute et le gramme d'or perdrait quelques atomes de sa puissance actuelle. L'effet serait le même que si des bolides d'or tombaient du ciel. Mais rien ne serait changé aux deux lois qui déterminent la puissance de l'or, la loi écrite qui la crée par le cours forcé, et la loi naturelle qui la proportionne mathématiquement au volume du Pretiophore.



II

Si l'or n'existait pas, la monnaie automatique des nations serait l'argent. Le Pretiophore contiendrait alors non pas 500 mètres cubes de métal, mais 18,000.

En argent comme en or, la monnaie possède la puissance que lui confère la loi du cours forcé. Elle n'a pas de prix, pas de marché. Point de compétition possible entre les producteurs, ni de coalition, et débouché toujours garanti, etc., etc.

La production annuelle de l'argent s'élève à 180 mètres cubes. Les orfèvres et les bijoutiers s'emparent chaque année de 90 mètres cubes d'argent, soit de nouvelle soit d'ancienne extraction. Tout compte fait, le volume de l'argent existant s'augmente chaque année, dans la

même proportion que le volume de l'or, soit 1/2 pour cent. Mais l'augmentation pourrait être beaucoup plus considérable que la puissance du gramme d'argent, si l'argent était monnaie universelle, n'en serait pas sensiblement atteinte, car la puissance de la monnaie n'est pas proportionnelle à la quantité qui s'en produit, mais à la quantité qui en existe, ainsi que je l'ai expliqué au sujet de l'or.

Le volume de l'argent (18,000 mètres cubes) est 36 fois le volume de l'or (500 mètres cubes). Mais, comme le poids spécifique de l'or est deux fois celui de l'argent, le poids de tout l'argent n'est pas 36 fois, mais seulement 18 fois le poids de tout l'or. Et comme le poids du métal dont chaque prix se compose est (*cæteris paribus*) proportionnel au poids du Pretiophore, il s'ensuit que, dans l'hypothèse du monométallisme-argent universel, le nombre de grammes composant chaque prix

est dix-huit fois le nombre de grammes dont chaque prix est composé dans l'hypothèse du monométalisme-or universel.

C'est en étudiant le papier-monnaie qu'on saisit facilement tous les secrets de la science monétaire. Pour étudier avec fruit le papier-monnaie, il faut d'abord reconnaître qu'il n'a rien de commun ni avec la circulation fiduciaire ni avec le crédit.

La circulation est fiduciaire quand on a émis des Promesses de monnaie sonnante payables à vue et au porteur. Tels sont les billets de la Banque de France, de la Banque d'Angleterre, etc., et les billets d'État de l'Amérique du Nord et de l'Empire Indien. Le papier-monnaie ne promet rien ; donc ce n'est pas un papier fiduciaire.

Le papier de crédit est nécessairement à terme et donne nécessairement lieu à un compte d'intérêts, par voie d'escompte

s'il s'agit des lettres de change, au moyen de coupons semestriels ou trimestriels s'il s'agit d'obligations à long terme ou de rentes perpétuelles. Le papier-monnaie ne donne lieu à aucun compte d'intérêts, il ne produit rien. Donc ce n'est pas un papier de crédit.

Bref, le papier-monnaie n'est pas autre chose que de la monnaie. Étant monnaie il a la puissance que lui donne la loi au moyen du cours forcé. Avec des roubles papiers en Russie, avec des florins papier en Autriche on peut acheter des terres, des maisons, des marchandises, même de l'or, car l'or est marchandise dans les pays à papier-monnaie, aussi bien que dans les pays monométalliques-argent.

Métal ou papier, la monnaie est stérile, elle ne rapporte rien. Pour l'utiliser il faut s'en dessaisir. Mais on est toujours certain de pouvoir s'en dessaisir, car elle

a cours forcé. On est obligé d'accepter la monnaie, mais on peut obliger les autres à l'accepter. Jusque-là il n'y a pas de différence entre la monnaie métallique et le papier-monnaie. Mais la différence est immense en ce qui a trait à l'émission. L'émission du métal est automatique, celle du papier-monnaie est autoritaire.

Toute la quantité du métal est et sera monnaie, mais l'autorité ne peut pas augmenter cette quantité à son gré, tandis qu'on peut fabriquer du papier indéfiniment et que, dans chaque État, l'autorité pourra toujours émettre autant de papier-monnaie qu'elle voudra. Voilà pourquoi le papier-monnaie ne peut être que monnaie nationale. tandis que le métal peut être monnaie internationale. Il suffit que les nations légifèrent simultanément que le métal n'aura pas de prix, mais qu'il aura la puissance, c'est-à-dire qu'il aura cours forcé, qu'il sera mon-

naie ; cela suffit pour que les grammes de métal soient, *ipso facto*, monnaie internationale. Les nations ne risquent rien à accepter comme émetteur commun la nature elle-même et à se payer réciproquement avec un Pretiophore dont le volume est fatalement inaltérable, aussi inaltérable qu'on peut le désirer. Il a fallu des siècles, et des siècles, pour que le genre humain soit arrivé à posséder 500 mètres cubes d'or et 18,000 mètres cubes d'argent. L'expérience est faite, l'émetteur automatique est très sûr, le genre humain peut s'y fier.

Au point de vue de la science abstraite, on peut cependant affirmer que, si toutes les nations ne formaient qu'un seul État, elles pourraient se passer de monnaie automatique. Pourvu que l'autorité n'en augmentât l'émission qu'au fur et à mesure de l'augmentation de la population, le papier-monnaie serait un excellent

Pretiographe et un Pretiophore très économique.

Le papier-monnaie n'est monnaie que dans l'État qui l'a émis. Mais s'il n'existait qu'un seul Etat, le papier-monnaie serait naturellement monnaie universelle. Personne ne s'en plaindrait. Ni créanciers ni débiteurs n'auraient rien à craindre, car, l'émission étant bien réglée, la puissance de la monnaie ne changerait pas, d'une époque à l'autre, d'intensité. La monnaie étant partout la même, les paiements entre les pays seraient très faciles. Le change d'une place à l'autre ne pourrait jamais coûter plus que ne coûterait le transport matériel de la monnaie elle-même. Ce serait la perfection monétaire.

Il y a dans tous les pays des lois électorales comme il y a des lois monétaires. La loi électorale confère le droit de vote à une certaine catégorie de citoyens, mais elle ne sait pas quel sera le nombre des

élécteurs. Il sera ce qu'il sera. La liste électorale est automatique. La loi monétaire qui donne cours forcé au métal ne sait pas quelle en sera la quantité existante. Elle sera ce qu'elle sera. Le Pretiophore est automatique.

Ni la substance de la matière dont les boules qu'on jette dans l'urne sont faites, ni la couleur des bulletins qu'on a versés au scrutin ne sont pour rien dans la valeur des votes. Ce qui compte, c'est leur nombre. Ni la substance de la matière dont les pièces de monnaie sont faites, ni sa couleur ne sont pour rien dans leur valeur. Ce qui compte, c'est leur quantité. (*Voir* le texte de Paulus, page 9, en note.)

La valeur de chaque vote est en proportion du nombre total de votants. Un vote vaut le cinq-centième de la votation, s'il y a 500 votants; il n'en vaut que le millième s'il y a 1,000 votants. La puissance du gramme de métal est propor-

tionnelle au poids du Pretiophore. Si le poids du Pretiophore était doublé, la puissance du gramme de métal serait moitié moindre. Ce qui coûte un gramme de métal en coûterait deux.

Je l'ai déjà dit, si l'or était partout démonétisé, si la loi était partout monométallique-argent, tout l'or existant perdrait les neuf dixièmes de sa valeur actuelle. Cet or a pu être tiré de la terre non pas parce qu'il était, comme on dit, précieux, non pas parce qu'il y avait des orfèvres et des bijoutiers, mais parce qu'il avait cours forcé, parce que les mineurs savaient que la puissance de l'or nouveau était décrétée, imposée par la loi, tout aussi bien et au même degré que la puissance de l'or ancien. On aurait abandonné toutes les mines si la valeur de l'or n'avait pas été garantie par la loi du cours forcé.

Ce qui est vrai de l'or est vrai de

l'argent. Si le monnayage de l'argent avait été défendu dans toutes les parties du monde et si on avait démonétisé tout l'argent monnayé, pour faire place au monométallisme universel de l'or, le kilogramme d'or aurait la puissance d'acheter certainement cent kilogrammes d'argent pour le moins.

Que si toutes les nations ne formaient qu'un seul État adoptant le régime du papier-monnaie, on verrait l'or et l'argent tomber à rien. Dépourvus de puissance légale ces métaux ne seraient plus que des marchandises partout offertes à vil prix, à très vil prix. Toutes les mines d'or et toutes les mines d'argent seraient fermées immédiatement, et fermées à tout jamais.

La raison pour laquelle les législateurs confèrent à l'or et à l'argent la puissance monétaire, ce n'est point que ces métaux renferment en eux-mêmes, ainsi qu'on l'affirme communément, une grande valeur

naturelle ou commerciale. Non, c'est que ce sont les seuls métaux qui par l'importance et la fixité de leur masses soient propres à servir de Pretiophore (1). Alors même que la mode ferait partout abandonner l'emploi de l'or et de l'argent en objets de luxe et qu'il n'y aurait plus ni orfèvres ni bijoutiers, chacun de ces métaux n'en conserverait pas moins, en vertu du cours forcé, sa valeur toujours proportionnelle au volume du Pretiophore.

Ce qu'on appelle la valeur intrinsèque de l'or et de l'argent n'est en réalité que leur valeur légale. Si on retire la loi, la valeur dite intrinsèque s'évapore. Par métaux précieux il faut simplement enten-

---

(1) Le platine est le moins dilatable des métaux, et c'est pourquoi on s'en sert pour construire les prototypes des mesures légales. Mais la quantité existante de ce métal est trop exiguë et incertaine pour qu'elle puisse servir de monnaie automatique.

dre les métaux avec lesquels on fait les prix. Précieux est aussi le papier avec lequel on fait les prix dans les pays à papier-monnaie.

C'est par la marche des aiguilles sur les divisions du cadran qu'on indique l'heure qu'il est. C'est par les grammes du Pretiophore qu'on exprime la valeur de chaque marchandise par rapport à la valeur des autres marchandises. Pour mesurer le temps on le traduit en mouvement réglé. Pour mesurer les valeurs et pour les payer on les traduit en pesées proportionnelles. La monnaie n'est qu'un appareil mathématique, mais de construction légale et d'usage obligatoire.



III

Conférer législativement à tout l'argent et à tout l'or cette même puissance que le monométallisme ne confère qu'à un seul métal, c'est en cela que consiste le bimétallisme. Ceci ne veut pas dire que le gramme d'argent et le gramme d'or doivent avoir une égale puissance. Non, le bimétallisme entend profiter de ce que le poids de tout l'argent existant est dix-huit fois le poids de tout l'or, pour autoriser le monnayage simultané de deux numéraires différents non seulement de couleur mais aussi de poids.

Dans l'hypothèse du papier-monnaie universel, on peut confectionner des billets de couleur différente et leur donner la

même dimension tout en leur donnant, suivant la couleur, une puissance plus ou moins grande. On peut établir par exemple que la puissance du billet jaune sera tel ou tel multiple de la puissance du billet blanc. Le bimétallisme peut, de même, disposer qu'on frappe des pièces jaunes et des pièces blanches de même poids, après avoir établi que la puissance de la pièce jaune sera tel ou tel multiple de celle de la pièce blanche. En papier ou en métal, la circulation est ainsi mieux servie que si, d'un côté, tous les billets, les jaunes comme les blancs, devaient avoir la même valeur parce qu'ils ont la même dimension, ou que, si de l'autre côté les pièces d'or et les pièces d'argent devaient, elles aussi, avoir la même valeur parce qu'elles ont le même poids. La pièce d'or doit donc avoir plus de puissance que la pièce d'argent. Dans quelle proportion ? La proportion 10 est aussi admissible et

praticable que la proportion 20, ou toute autre. Mais, comme il ne peut exister de bimétallisme sans qu'on ait fait choix d'une proportion, je suppose que la proportion 15 1/2 est admise. C'est la proportion que la France avait pratiquée depuis 1785, quand en 1873 elle suspendit le monnayage automatique de l'argent, comme elle aurait suspendu celui de l'or, si tout le continent européen et les États-Unis s'étaient adonnés au monométallisme argent au lieu de s'adonner, comme ils venaient de le faire, au monométallisme-or, à l'instar de l'Angleterre.

Si le bimétallisme prétendait fixer le prix d'une ou de plusieurs marchandises, il serait dans l'erreur et au point de vue théorique et au point de vue pratique. Mais il ne prétend pas à cela. Le bimétallisme ne fait qu'établir une proportion de puissance entre deux métaux qui, ayant cours forcé tous deux, étant tous deux

monnaie, ne peuvent avoir de prix ni l'un ni l'autre.

Le bimétallisme international ne vient pas dire que chacun aura le droit d'échanger de l'or contre de l'argent ou de l'argent contre de l'or à la proportion d'un gramme d'or pour 15 1/2 grammes d'argent. Non, il prévient simplement les populations qu'elles auront le droit de payer leurs impôts, leurs achats et leurs dettes, soit en grammes d'or, soit en grammes d'argent à la proportion 15 1/2. C'est une option légale ouverte à tout le monde. Si la loi n'avait pas le droit de donner cours forcé aux deux métaux, elle n'aurait pas non plus le droit de donner cours forcé à un seul métal. Tout individu peut se prévaloir de l'option en payant les autres, et tout individu doit s'y soumettre quand les autres le payent. Nul n'en souffre, nul n'a raison de se plaindre, nul ne se plaint. Mais par l'effet du cours

forcé se combinant avec l'option, la puissance des deux métaux se maintient d'elle-même à la proportion 15 1/2, et le Pretiophore bimétallique fonctionne aussi facilement que le Pretiophore monométallique (1).

---

(1) L'option se trouve pour ainsi dire stipulée par l'emploi des termes : livre, franc, dollar, mark, etc. Ce sont là des appellations conventionnelles bimétalliques qui sont significatives de poids (et non de valeur, comme on le croit généralement), poids d'or ou poids d'argent au choix, mais à la proportion légale. Le terme franc signifie la deux centième partie d'un kilogramme d'argent à 9/10 de fin et signifie aussi la trente et une centième partie d'un kilogramme d'or à 9/10 de fin. Le terme dollar signifie ou bien 23.22 grains d'or pur ou bien 371.25 grains d'argent pur. Si l'or n'existait pas, ces appellations ne seraient d'aucune utilité. La Chine est monométallique-argent, l'or n'y est pas monnaie, mais marchandise. Les prix chinois sont stipulés en taels d'argent. Le tael est un poids; c'est l'once chinoise. Le monométalisme-or au contraire ne peut se passer de termes bimétalliques, puisqu'il est obligé de faire circuler une certaine quantité d'argent comme monnaie divisionnaire. La livre sterling c'est de l'or, mais elle est aussi 20 schellings d'argent. Le schelling c'est de l'argent, mais il est aussi le vingtième d'une livre sterling en or. Le thaler pèse trois marks d'argent et le mark d'argent pèse 15 1/2 marks d'or.

On a vu quelle est avec le régime monométallique la situation légale des compagnies minières. Elle est exactement la même avec le régime bimétallique. Chaque producteur, soit d'or soit d'argent, connaît son compte de profits et pertes sans avoir à réaliser son produit, ce produit étant lui-même une réalisation toute faite. Avoir extrait 100 kilogrammes d'or, ou avoir extrait 1550 kilogrammes d'argent, c'est avoir extrait la même somme de monnaie. Ni le propriétaire de chaque mine d'or, ni le propriétaire de chaque mine d'argent, ne se préoccupent nullement, ni l'un ni l'autre, de ce que font ou peuvent faire les propriétaires de toutes les autres mines d'or, ou les propriétaires de toutes les autres mines d'argent. Par le monnayage automatique et par le cours forcé, la loi protège et garantit également à tout producteur d'or et à tout producteur d'argent l'équivalence de leurs pro-

duits à la proportion de 15 1/2 entre le poids de l'or et le poids de l'argent.

Cette protection légale a pour effet de rendre possible l'exploitation de certaines mines d'or et de certaines mines d'argent qui devraient être fermées si les métaux monétaires étaient soumis à la hausse et à la baisse à l'instar des marchandises, et si les propriétaires des mines à grand rendement pouvaient, par la guerre des prix, écraser sur le marché les propriétaires des mines à petit rendement. Sous le régime bimétallique international, l'or et l'argent n'ont pas de prix, pas de marché, ils ne sont susceptibles ni de hausse ni de baisse et ne peuvent donner lieu à aucune concurrence mercantile. Protéger en même temps les mines d'or et les mines d'argent n'est pas plus irrationnel que de protéger les unes contre les autres les mines d'un seul métal comme on le fait sous le régime monométallique.

Ou il faut renoncer au bienfait de la monnaie automatique, ou il faut protéger la production métallique au moyen du cours forcé qui supprime le commerce du métal.

Sous le régime bimétallique, nul n'a jamais intérêt à céder le kilogramme d'or pour moins de mille grammes d'or, ni pour moins de 15 1/2 kilogrammes d'argent, et de même nul n'a jamais intérêt à céder 15 1/2 kilogrammes d'argent pour moins de 15 1/2 kilogrammes d'argent, ni pour moins d'un kilogramme d'or. Et toutes les mines d'or ainsi que toutes les mines d'argent seraient possédées par une seule et unique Compagnie que la puissance relative de l'or et de l'argent ne pourrait pas changer, elle serait toujours à la proportion 15 1/2.

Supposons que le bimétallisme international soit en vigueur et qu'on vienne à exploiter de nouvelles mines d'argent très

productives et très lucratives pour leurs propriétaires. Quelles en seraient les conséquences? Les voici : 1° les mines d'or n'y gagneront rien, car leur produit malgré l'abondance de l'argent nouveau ne pourra entrer dans la circulation autrement qu'à l'équivalence de 15 1/2 kilogrammes d'argent pour 1 kilogramme d'or; 2° les autres mines d'argent n'y perdront rien, car leur produit continuera comme auparavant à entrer de droit dans la circulation à l'équivalence de 1 kilogramme d'or pour 15 1/2 kilogrammes d'argent; 3° la puissance de la monnaie subira une certaine diminution, mais la diminution portera aussi bien sur la puissance de l'or que sur celle de l'argent, et la proportion 15 1/2 se maintiendra imperturbablement.

Faisons l'autre supposition : On découvre des mines d'or très fertiles et très lucratives pour leurs propriétaires. Les

conséquences sont encore entièrement nulles à l'égard des anciennes mines d'or et d'argent. La diminution de la puissance monétaire portera encore sur toute la masse monétaire, c'est-à-dire sur l'argent et sur l'or simultanément. Et la proportion 15 1/2 se maintiendra imperturbablement.

Le poids de tout l'argent existant est 18 fois le poids de tout l'or. Mais si on défalque la quantité d'argent employée comme monnaie divisionnaire et qu'on évalue le total de l'argent et le total de l'or à la proportion de 15 1/2, on trouve que la valeur totale de l'or et la valeur totale de l'argent sont à peu près égales. Ce n'est là qu'un pur hasard et le bimétallisme y est indifférent. Ce qui est important c'est de constater que la masse de l'un et de l'autre métal est tellement considérable qu'aucun effort ne pourrait renverser la proportion bimétallique internationale (15 1/2).

On peut accaparer dès marchandises et consentir à perdre des intérêts sur les capitaux ainsi engagés dans l'espoir d'imposer plus tard des hauts prix à ceux qui demanderont les marchandises accaparées. Mais cette manipulation est impossible à l'égard de l'or et de l'argent. Il en existe trop de l'un et de l'autre. Et alors même que l'accaparement d'un métal serait possible, la proportion 15 1/2 n'en serait pas moins immuable. L'autre métal, le métal non accaparé, aurait toujours cours forcé international et tout le monde s'en servirait dans tous les pays pour effectuer ses paiements, sans aller demander le métal accaparé.

Seuls les orfèvres et les bijoutiers peuvent à certains moments rechercher un métal plutôt que l'autre et offrir un petit avantage pour échanger de l'or contre de l'argent ou de l'argent contre de l'or.

Celui-là aussi qui voudrait avoir sur l'heure dix mille demi-souverains devrait donner en échange cinq mille souverains entiers plus un boni. Ce sont là des minuties. La proportion de puissance entre l'argent et l'or n'en reçoit la moindre atteinte. Du reste, les grandes banques, toujours nanties qu'elles sont d'un grand stock bimétallique, ne feraient jamais aucune difficulté à rembourser leurs banknotes avec le métal que les orfèvres demanderaient.

Chaque année la production minière fait grandir la masse or et la masse argent de 1/2 °/₀ chacune. Par conséquent, la masse bimétallique grandit de 1/2 °/₀ l'an. J'ai expliqué plus haut comme quoi le grandissement annuel de la masse monétaire a peu d'influence sur l'intensité de la puissance de la monnaie. Sur ce point, le bimétallisme va de pair avec le monométallisme, mais il a sur lui une immense

supériorité si on se place au point de vue de l'internationalité.

De même qu'il faut aux provinces d'un État une monnaie qui leur soit commune, une monnaie nationale, de même il faut aux nations une monnaie internationale, une monnaie universelle.

Le système monométallique inventé par lord Liverpool ne peut fournir cette monnaie qu'à condition de retirer de la circulation tout l'argent, opération désastreuse et chimérique. Désastreuse, parce que, sans faire subir aucune perte aux porteurs, tout l'argent retiré de la circulation devrait être remboursé en or, aux frais des Gouvernements ; chimérique, parce que les énormes quantités d'argent que les Gouvernements auraient à vendre ne trouveraient pas d'acheteurs.

Commun ouvrage du jurisconsulte et du mathématicien, le système bimétallique procure aux nations la seule monnaie

universelle qui soit possible, sans imposer à aucune d'elles le moindre sacrifice et sans gonfler la circulation, puisque les 18,500 mètres cubes de métal monnaie que le genre humain possède ne reçoivent aucune addition.

Décembre 1886.

5923. — Paris. — Imp. Ve Éthiou Pérou, rue Damiette, 2 et 4.



